



PROCESSUS DE LABELLISATION

Le Label AQPF

Afin de s'assurer de la qualité et de la pérennité des réseaux nouvellement déployés des procédures se sont mises en place. Les installateurs télécoms et les collectivités dans le cadre de leur RIP sollicitent des auditeurs sur ce sujet. Ainsi un label a été créé à destination des auditeurs de réseaux fibre optique afin de leur permettre de faire valoir leurs compétences sur les sujets d'audit des réseaux FTTH au sein de la filière Infrastructures Numériques.

Un label constitutif d'une démarche de qualité et de pérennité des réseaux portant sur les phases de construction, Vie du Réseau et maintenance des infrastructures.

Qui peut être labellisé ?

Un label à destination des entreprises qui audient les réseaux FTTH :

- Évaluer une situation globale ou la section d'un réseau.
- Vérifier la conformité des infrastructures construites en fonction des normes, de la législation en vigueur et du cahier des charges de l'opérateur d'infrastructures (ingénierie télécom, mesure, test de continuité).
- Rédiger une synthèse des résultats et dresser un diagnostic.



Les étapes de la labellisation

Éléments à transmettre par l'entreprise sollicitant la labellisation

Éléments transmis par le label AQPF

Demande de retrait du référentiel du label AQPF

A réception du mail - envoi du référentiel de la labellisation

Retour dossier complété et des éléments par mail (aqpf@innovance.fr)

Analyse du dossier et validation de la candidature

Propositions de date pour le passage des évaluations

Validation de la date par l'entreprise

Envoi des convocations

Passage des évaluations par les salariés de l'entreprise

Passage du dossier de l'entreprise en Comité Technique

Passage du dossier en CoPil

Retour sur l'obtention de la labellisation 3 mois environ après le dépôt du dossier

Remise d'une attestation et du logo

Contact – aqpf@innovance.fr

02.33.61.30.13